

Document de Pierre puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 6 juillet 2017

Païement de dôt.

Nous soussignés Antoine-Fréné Joselet et Marie-Rosine-Victorine Gaubert, demeurant à Mallefougasse, déclarons avoir reçu de Monsieur Joseph Roman, demeurant à Lyon.

Payant à la décharge de Clémentine-Rosalie Roman, épouse Gaubert sa fille demeurant à Mallefougasse : la somme de trois mille francs, montant de la dôt donnée par elle à sa fille l'épouse Joselet, dans votre contrat de mariage reçu par Maître Michel notaire à St Etienne le vingt-sept janvier 1883.

En conséquence nous lui donnons quittance de cette dite somme, avec promesse de convertir le présent reçu en acte authentique à première réquisition.

Fait à Mallefougasse le premier février mil huit cent quatre-vingt-six.

Signatures de : Joselet et Gaubert.